



Dix-septième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 61 de l'ordre du jour

BUDGET ADDITIONNEL POUR L'EXERCICE 1962

Dépenses afférentes au voyage du Secrétaire général à Cuba

(Rapport du Secrétaire général)

1. A la suite des délibérations du Conseil de sécurité sur la question de Cuba, le Secrétaire général, accompagné de membres de son personnel, s'est rendu à La Havane le 30 octobre 1962 pour avoir d'urgence des pourparlers avec le Gouvernement cubain. La mission du Secrétaire général a entraîné des dépenses estimées à 47 600 dollars qui, ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité, ont été initialement engagées en vertu de l'autorisation donnée au Secrétaire général aux termes du paragraphe 1 a) de la résolution 1735 (XVI) de l'Assemblée générale, du 20 décembre 1961, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1962.

2. Les principaux éléments de ces dépenses sont récapitulés ci-après :

| | <u>Dollars</u> |
|--|----------------|
| 1. Frais de transport : voyage du Secrétaire général et des fonctionnaires l'accompagnant, y compris le coût de l'affrètement d'un avion de New York à La Havane et retour | 39 100 |
| 2. Indemnité de subsistance du personnel pendant le voyage et faux frais au départ et à l'arrivée | 3 300 |
| 3. Coût de l'établissement d'une liaison radiophonique avec La Havane | 4 200 |
| 4. Dépenses diverses pour fournitures et services | <u>1 000</u> |
| Total | 47 600 |

3. Après avoir examiné la situation budgétaire au 30 novembre 1962, le Secrétaire général estime que les dépenses de 47 600 dollars mentionnées ci-dessus, qui sont imputables au chapitre 18 (Missions spéciales), peuvent éventuellement être couvertes dans les limites du crédit global ouvert pour l'exercice 1962, tel qu'il est indiqué dans le document A/5223. En conséquence, le Secrétaire général ne demande pas de crédit additionnel à cet effet; il est possible cependant que, pour pouvoir faire face à ces dépenses, il doive demander, à la fin de 1962, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour virer au chapitre 18 des fonds économisés sur d'autres chapitres du budget.
